

Territoires de projet

La Lettre des Pôles territoriaux et des Pays

Projet de territoire - Stratégie,
Projet Santé et Autonomie du Pôle
Territorial Sud Gironde

Portrait - Sonia Leveque ,
Directrice, Pays Thur Doller

Portrait partenaire - Patricia
Andriot, Cheffe de projet, ANCT

Focus - Les Territoires de projet en
2021

Association
Nationale des
Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des
Pays

ANPP

Printemps 2021

Pôles / Pays / Territoires de projet

L'Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays

Mission d'accompagnement

Porte-parole

Elle facilite les échanges d'informations avec l'ANCT, les Ministères, Agences et opérateurs publics et privés concernés, les Conseils régionaux et départementaux. Elle œuvre pour la promotion des Territoires de projet et défend leurs intérêts auprès des instances nationales, régionales et locales, et ainsi qu'auprès des Parlementaires.

Mission d'accompagnement

Soutien technique

L'Association organise des réunions d'information à destination des Territoires. Elle produit des notes d'actualité et d'information, des analyses, des notes de synthèse et de décryptage des textes législatifs et réglementaires et des fiches méthodologiques.

Mission de fédération

Animation du réseau

L'Association accueille un nombre croissant de Pays, de représentants de régions et de Conseils de développement, lors des Journées rencontre, d'échanges de bonnes pratiques, et s'appuie sur un nombre de plus en plus important de Pays répondant à ses enquêtes, ainsi que sur la mobilisation des Conseils régionaux.

Trois temps forts pour porter la voix
des Territoires de projet

EGPP : Etats Généraux des Pôles d'équilibre
territoriaux et ruraux et des Pays

CNPP : Conférence Nationale des Pôles
d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

RTPP : Rencontres Techniques des Pôles
d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

sommaire

Page 3 édit

Page 4 actus

Page 6 juridique

Page 8 partenaire
Patricia Andriot, Cheffe de projet, ANCT

Page 9 mobilités

**Page 10 projet de
territoire**
Stratégie, Projet Santé et Autonomie du
Pôle Territorial Sud Gironde

**Page 12 portrait
développeur**
Sonia Leveque, Directrice, Pays Thur
Doller

Page 14 focus
Portrait des Territoires de projet en 2021

150 territoires rencontrés par an

250 adhérents

+ de **50** % des Régions métropolitaines adhérentes

Pour adhérer à l'ANPP >>>



Chers adhérents et partenaires,

Au nom du Conseil d'administration de l'ANPP, je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des élus locaux et leurs équipes pour leur implication constante dans la gestion de la crise sanitaire que nous subissons depuis plus d'un an. La santé de nos concitoyens est à ce prix.

Dans un contexte inédit de crise économique, sociale et écologique, nous avons besoin aujourd'hui de faire corps, de mobiliser largement les acteurs du territoire autour d'un projet stratégique, intégré, partagé et innovant. C'est le sens de notre dernière publication **"Faire Territoire : OSONS avec et pour tous >>>"**. Ce vade-mecum que nous voulions audacieux et enthousiasmant, est destiné à vous accompagner dans votre projet de territoire, de son élaboration à son rayonnement, avec la volonté de faire participer tous les acteurs, car *"il n'y a pas meilleurs ambassadeurs du territoire que ses habitants"*.

Mener avec méthode et de manière concertée cet exercice d'élaboration ou d'actualisation du projet de territoire est une responsabilité pour nos

collectivités locales. Une fois ce travail prospectif effectué, les différentes contractualisations peuvent y être adossées, et non l'inverse ; ainsi nous nous sommes largement mobilisés pour les CRTE (contrats de relance et de transition écologique). Pour toujours accompagner au mieux nos adhérents, nous avons entrepris la constitution d'une **boîte à outils : "Comment élaborer son contrat de territoire ?"**. Il s'agira ensuite d'appliquer la même ambition à son animation et son évaluation.

Aujourd'hui, de nouveaux chantiers se profilent : nous les suivrons avec grande attention : les politiques territoriales suite au renouvellement des exécutifs locaux, la territorialisation du plan de relance, le projet de loi 4D enfin annoncé, le devenir des fonds européens et la préparation des candidatures LEADER 2023/2027.

Territoires de projets, l'ANPP est votre association ; elle est à votre service et à votre écoute. Les adhérents sont toujours plus nombreux. Merci pour votre confiance.

Frédéric REISS
1er Vice-président de l'ANPP
Député de la Collectivité
Européenne d'Alsace

Vade-mecum 'Faire Territoire : OSONS avec et pour tous !'

Le 26 Avril dernier, l'ANPP a publié son vade-mecum : **Faire Territoire : OSONS avec et pour tous !**

Ce vade-mecum, porté par l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP), s'appuie sur les travaux menés par l'association depuis de nombreuses années et tend à préciser une notion qui est propre à ses adhérents : le projet de territoire.

Avec le soutien du Rameau, de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et la Banque des Territoires et préfacé par Laurent RIEUTORT, enseignant chercheur à l'Université de Clermont-Ferrand, ce document précise les ambitions attendues d'un projet de territoire stratégique, intégré et partagé.

Un remerciement appuyé va à tous les développeurs territoriaux et élus, qui ont contribué à son élaboration, et plus généralement de leur implication au quotidien pour un développement local ambitieux.

[Retrouvez le vade-mecum >>](#)



Kit : Comment élaborer son contrat de territoire ?

Comment élaborer son contrat de territoire ?

Les 7 étapes clés



L'ANPP met à disposition un kit pratique 'Elaboration d'un contrat de territoire'. Par cette boîte à outils, en partenariat avec Le Rameau, Révélateur de Richesses Immatérielles, l'ANCT et la Banque des Territoires, l'ANPP souhaite accompagner ses adhérents dans la méthodologie à poursuivre dans l'élaboration de leur contrat de territoire. La co-construction de cet outil fait suite au cycle de formations, ayant eu lieu les 8 et 22 Avril.

[Pour explorer la boîte à outils >>](#)

Agenda

31 Mai : **Webinaire La sécurité dans la transition numérique >>**

9 Juin : Assemblée générale ANPP

Save the date EGPP 2021 : les 2 et 3 Décembre 2021, à Dijon

Actualités CRTE

C'est dans une nouvelle démarche de soutien à l'ingénierie publique territoriale et de co-construction des projets, que l'ANCT s'est engagée le 2 Avril dernier à soutenir certains Territoires dans l'élaboration de leur CRTE. Les Territoires de projet signataires de tels contrats peuvent de fait bénéficier d'un accompagnement financier de l'agence par une déclaration via une plateforme dédiée.

[La plateforme en ligne >>](#)

Sous l'impulsion des associations d'élus et présidé par Barbara POMPILI, Ministre de la Transition écologique, et Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, un Comité de pilotage des CRTE a été installé le 27 avril dernier. Ce comité a pour mission de contribuer aux éléments facilitant l'élaboration du contrat (cf. [Boîte à outils pour élaborer son contrat de territoire >>](#)), et de suivre et évaluer la mise en œuvre des CRTE.

Louis-Jean de NICOLAY, Vice-président de l'ANPP, avait aussi le 5 mai dernier interpellé au Sénat Madame Jacqueline GOURAULT sur la question des CRTE. Monsieur NICOLAY avait rappelé la nécessité d'engager "une réelle concertation avec les élus locaux" et de la prise en compte de l'ANPP et des autres associations d'élus dans les accords de partenariat pour le portage des CRTE par les territoires.

Podcast : Vallée du Loir



Dans un format original le premier épisode du Podcast INSPIRE - EXPLORE du CNFPT, explore avec vous les projets lauréats de Trophée de l'innovation territoriale décernés annuellement par l'ANPP.

L'équipe INSPIRE - EXPLORE part à la rencontre de divers acteurs du Pays de la Vallée du Loir qui ont créé les "Allumées", une initiative à la croisée de l'action culturelle et patrimoniale. Il s'agit ici d'une synergie innovante du participatif et de l'intergénérationnel pour mettre en lumière la richesse et le capital territorial du Pays. Mais écoutez plutôt...

[Écouter le podcast >>](#)

Note de décryptage – Loi Expérimentations



C'est le 16 mars 2021, que le Parlement adoptait le projet de loi organique relatif à la simplification des expérimentations des collectivités.

Ce court projet de loi de 7 articles, instaure une première étape vers la mise en place de la Loi 3D en assouplissant et en simplifiant les démarches impulsées par les territoires. Le texte révèle trois principaux instruments à savoir :

- La simplification de la procédure d'entrée dans l'expérimentation
- La rationalisation de l'évaluation des expérimentations
- L'élargissement et différenciation des issues en fin de d'expérimentation

[Décryptage >>](#)



Qui peut être élu au comité d'un syndicat mixte / PETR ?

Pour mémoire, les PETR sont soumis, de plein droit, au régime juridique des syndicats mixtes dits "fermés" (articles L. 5711-1 & L. 5741-1 CGCT), sauf dispositions contraires et spécifiques applicables auxdits PETR.

Certes, pour la composition de leur comité syndical, les PETR prévoient des dispositions spécifiques, mais uniquement pour le nombre de sièges : la représentation de chaque membre doit tenir compte du poids démographique de chaque EPCI membre, et chacun d'entre eux doit avoir au moins un siège, sans qu'aucun membre ne puisse disposer de plus de la moitié des sièges.

En revanche, pour la désignation des délégués syndicaux, les PETR relèvent du régime juridique des syndicats mixtes fermés. Dès lors (art. L. 5711-1 § 3 CGCT), les EPCI membres du PETR peuvent désigner, soit l'un des membres de son conseil communautaire, soit un conseiller municipal d'une commune membre de l'EPCI.

Comment faire quand un président de PETR démissionne en cours de mandat ?

Par principe, par transposition des règles applicables aux syndicats mixtes fermés et aux syndicats de communes, la durée du mandat du président du PETR est calée sur celle du mandat municipal et communautaire, et est donc de 6 ans.

Néanmoins, le président d'un PETR a toujours la faculté de démissionner volontairement de son mandat de président (par transposition de l'article L.2122-15 CGCT, celle-ci est adressée au préfet, et est définitive à partir de son acceptation ou, à défaut de cette acceptation, dans un délai d'1 mois après un nouvel envoi de la démission par LRAR). Dans ce cas, le comité syndical (si celui-ci est considéré comme "complet", ce qui est à voir au cas par cas), doit alors procéder à la désignation, en son sein, d'un nouveau président, en principe dans un délai de 15 jours (articles L. 2122-14, art. L. 5211-1, L. 5212-1, L. 5711-1 et L. 5741-1 CGCT).

A compter de l'effectivité de la démission de l'ancien président, celui-ci est remplacé par le 1er vice-président du PETR (art. L. 2122-17, art. L. 5211-1, L. 5212-1, L. 5711-1 et L. 5741-1 CGCT), qui est notamment compétent pour convoquer le comité au cours duquel l'élection du nouveau président aura lieu.

Attention, car toute nouvelle élection du président entraîne également une nouvelle élection des membres du bureau du PETR, et bien sûr, l'obligation de réélire les commissions internes, de prévoir de nouvelles délégations d'attributions, de fonctions de signature...





Partenaire

Patricia Andriot Cheffe de projet mission ruralité ANCT

Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

Je suis ingénieure en chef des eaux et des forêts. J'ai démarré mon parcours professionnel dans l'enseignement agricole, en tant qu'enseignante en économie dans l'enseignement agricole. J'ai ensuite été au pilotage pendant six années, d'une équipe clermontoise et dijonnaise restructurée de soixante personnes, qui était une cheville ouvrière du ministère de l'Agriculture, en appui aux lycées agricoles sur l'ingénierie pédagogique pour la formation des directeurs et l'écriture des programmes. Happée ensuite par le monde politique, j'ai été élue, notamment vice-présidente de région avec l'étiquette Europe-Écologie-les-Verts. Ayant alors un emploi du temps plus serré, j'ai occupé un poste de conseillère en agro-écologie au Ministère de l'Agriculture. Quand je n'ai plus été élue, j'ai rejoint le Réseau rural national sur la coordination d'un programme européen au ministère de l'Agriculture sur les politiques économiques et la politique agricole commune (PAC). Enfin je suis entrée à l'Agence nationale des territoires (ANCT) le premier mai dernier pour la coordination de l'agenda rural.

Quel est aujourd'hui votre rôle à l'ANCT ?

Je travaille au pilotage et à la mise en place des 181 mesures de l'agenda rural. Sur le plan technique, l'ANCT a en charge le "back office", soit les prises de contact avec les ministères, pour qu'ils avancent dans la prise en compte de la ruralité. En ce moment sont en cours des réunions avec tous les ministères pour préparer le prochain Comité Interministériel à la Ruralité. On ne s'y pose pas seulement la question de suivi de l'agenda rural, mais également des sujets non-inscrits, comme la relance, bien sûr. Nous sommes toujours en phase de balayage à 360° en ce qui concerne la ruralité. Nous assurons aussi l'interface entre des ministères et tous les acteurs de la ruralité, les acteurs nationaux comme les associations d'élus ou encore les préfetures. Ensuite nous menons des actions d'expérimentations propres, comme les VTA ou les simulateurs de conduite.

Pouvez-vous nous présenter l'ANCT et sa stratégie ? Notamment envers les territoires ruraux.

Ce qui est important aujourd'hui, c'est de sortir de l'idée qu'il doit y avoir des politiques et des dispositifs spécifiques à la ruralité. Il s'agit de se préoccuper que toutes les politiques de droit commun soient adaptées et adaptables aux territoires ruraux. Nous avons aussi travaillé avec l'INSEE à la reconnaissance de la ruralité pour modifier la définition de la ruralité et ne pas la considérer comme le négatif de la ville. Notre posture fondamentale au sein de l'ANCT c'est d'être "au service de", de ne pas avoir une posture descendante, mais d'être à l'écoute des territoires, notamment avec l'offre d'ingénierie d'appui.

Quel est le contenu du partenariat qui associe l'ANCT avec l'ANPP ?

L'ANPP et les autres associations d'élus, sont des relais indispensables. On a besoin, de travailler avec les acteurs du territoire et on ne peut pas traiter avec les territoires ou communes individuellement. On attend de l'ANPP qu'elle fasse écho de nos actions et qu'elle ait un rôle fondamental de relais, voire de lanceur d'alerte de ce qu'il se passe dans les territoires.

Concernant plus spécifiquement l'ANPP, c'est un partenariat de confiance parce que ce qui est intéressant, c'est qu'au-delà de représenter les PETR et les Pays, elle porte la notion de Territoire de projet et cela raisonne vraiment avec la vision de l'ANCT, notamment à travers les Contrats de cohésion. Ces échelles et la notion de Territoire de projet sont consanguines à la logique de l'ANCT dans le cadre de la ruralité. Je pense qu'on a vraiment une proximité en terme de philosophie territoriale entre ANCT et ANPP.

Un mot sur l'ingénierie publique territoriale et de projet ?

En progrès ! On revient de loin, la logique de projet n'est pas suffisamment au cœur de la culture de l'État et je trouve fondamentalement que c'est un des défis de l'ANCT. Il y a des vrais défis de remise en confiance et de dialogue avec les territoires. Il faut passer d'un État central et contrôleur, législateur à un État central avec un rôle d'accompagnateur. Ce n'est pas fini et tout n'est pas parfait mais il y a une impulsion de changement de logique de la part de l'État et je pense que nous sommes en train de changer de braquet pour l'ingénierie des territoires.

Propos recueillis par Lisa Labarrière, Chargée de mission ANPP

Mobilités

Les actualités d'AcoTÉ



Acteurs et collectivités engagés
pour l'Eco-mobilité

Retour sur la première session du Club Mobilité

Dans le cadre d'AcoTÉ, et animé par votre Fédération, le 22 mars dernier, le premier Club Mobilité s'est tenu, réunissant une trentaine de participants, issus de différentes collectivités et agences de la sphère publique. Au programme, des échanges avec Vincent THIEBAUT, Député du Bas-Rhin et Ambassadeur France Mobilités au sujet de **la prise de compétence mobilité**, qui ont permis de revenir sur l'échéance du 31 mars et la place des Pôles territoriaux sur le sujet.

Le CEREMA est aussi intervenu afin de présenter le bilan d'un appel à partenariat mené avec une quinzaine de collectivités sur le sujet " Devenir AOM " (la synthèse [ici](#)).

Vous souhaitez intégrer le Club Mobilité, les inscriptions sont par [ici](#).



Les rendez-vous du Printemps

25 Mai, 10h30 – 11h30 : Webinaire dédié à la phase de co-construction des lignes de covoiturage, en présence de Marie MARTESE, CEO de La Roue Verte, et Lisa GALTIER reviendra sur l'expérience du PETR Midi-Quercy

[Inscriptions >>](#)

26 Mai, 14h30 – 16h00 : Webinaire organisé avec la plateforme IdéalCo, afin de découvrir le programme, connaître l'état des lieux de son avancement. Le PETR Vallée du Loir, territoire-pilote du programme, interviendra afin de partager son expérience sur les phases de sensibilisation et de co-construction

[Inscriptions >>](#)

3 Juin, 8h45 – 16h30 : Journée d'étude AcoTE " Les Mobilités Actives en Territoire de Montagne " organisée avec la CC Massif-du-Vercors. Un programme ambitieux avec la présentation de la stratégie mobilité active de l'ADEME, la question des mobilités actives comme solution pour les jeunes et personnes éloignées de l'emploi, l'économie du vélo, la question des infrastructures...

[Programme et inscriptions >>](#)

Sensibilisation et co-construction se poursuivent

5 Territoires sont désormais activement engagés dans la phase de co-construction au côté de La Roue Verte. Les campagnes de communication se multiplient dans chaque territoire afin de permettre aux habitants de faire part de leurs modes de déplacement.

Les formations comprises dans le programme ont permis de sensibiliser plusieurs centaines de décideurs publics aux enjeux du covoiturage du quotidien.

Pour échanger avec des territoires engagés, nous vous invitons à utiliser le réseau social dédié, par [ici](#).

S'inscrire à la [newsletter d'AcoTÉ >>](#)



Projet de territoire

Stratégie, Projet Santé et Autonomie du Pôle Territorial Sud Gironde

Le Pôle Territorial Sud Gironde

Ses 5 Communautés de communes sont situées à 60 kms à l'est de Bordeaux. 106 700 habitants.

Missions : SCoT, PCAET, Emploi-Formation, LEADER, Economie-Commerces, Contrat Local de Santé, Silver Economie.

Depuis 2015, il s'est engagé dans une mission de développement de la filière Silver économie à travers " Silver @Sud-Gironde ".



Stratégie et Projet Santé et Autonomie du Sud Gironde

ENJEUX :

1. Pas de déni, notre population vieillit !
En Sud Gironde, 29% de la population a + de 60 ans
2. Nous ne vieillissons pas tous de la même façon
L'espérance de vie en bonne santé s'élève à 64,5 ans pour les femmes et 63,4 ans pour les hommes.
3. L'agisme est une réalité sociale et économique
 - L'image des " vieux " est caricaturale et dévalorisée, on parle de " charge pour la société et les familles, pour le système de santé ". La société française a coupé le lien avec cette génération.
4. De fait, il y a un marché économique et même un marché de masse
 - 1/3 de la population, en nombre ça compte!
 - Des typologies de seniors diversifiées plus ou moins autonomes, plus ou moins connectés, avec des besoins hétérogènes ...

Silver économie : quel marché ?

" Tous les produits et services qui devraient permettre d'améliorer l'espérance de vie sans incapacité ou d'aider au quotidien les personnes âgées dépendantes et leurs aidants naturels ".

1. Un nouveau marché

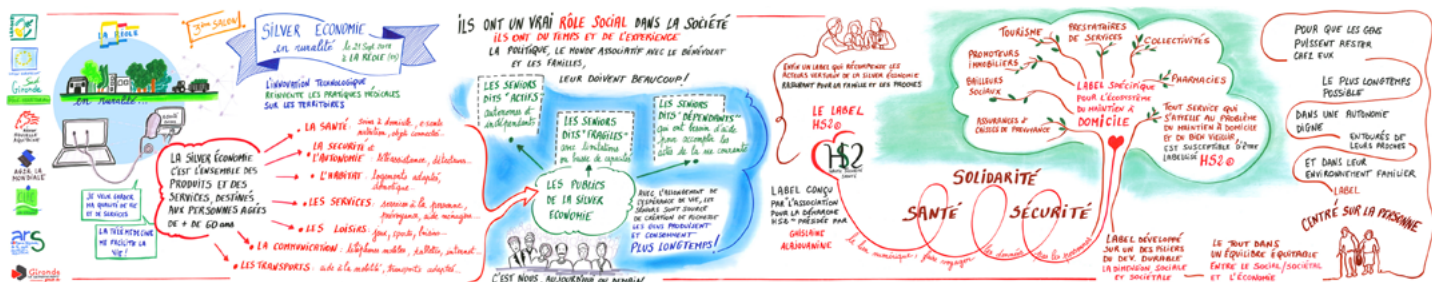
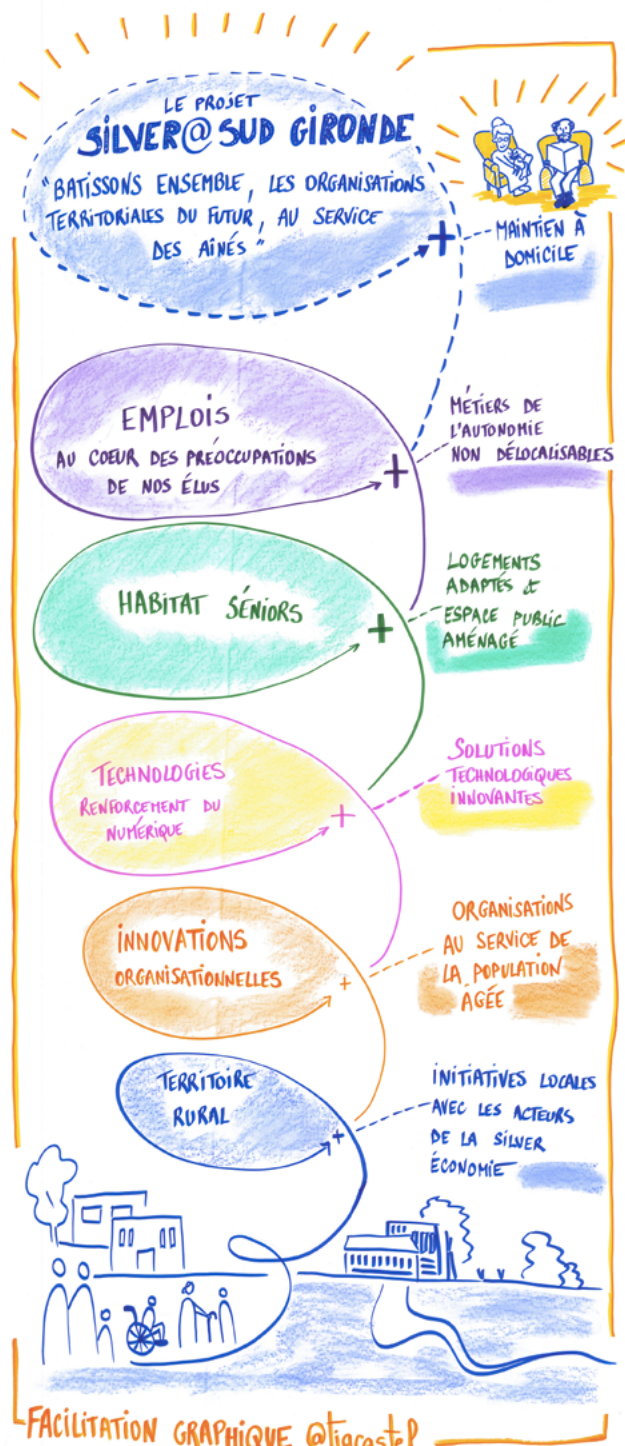
Il y a un décalage dans le temps entre la formulation de l'offre et la solvabilisation de la demande

- L'investissement se fait sur le long terme : quid du financement du temps d'acceptation?
- 2. L'innovation est au cœur du marché
 - Innover en prenant en compte tous les utilisateurs, les prescripteurs familiaux, professionnels, financeurs, distributeurs....
 - Les nouvelles technologies sont au centre mais il s'agit surtout de développer une innovation pragmatique basée sur les usages
 - L'intégrité scientifique et commerciale est essentielle, on est dans " l'humain "

Bruno Marty, Président du Pôle Territorial Sud Gironde rappelle que le projet Silver@ Sud Gironde repose sur la volonté de faire du vieillissement une chance pour le Territoire. Le rôle de la puissance publique est central. La demande en produits, en services, en équipements et en aménagements explose dans les territoires. Le secteur public est le premier financeur de ces services et il est de plus en plus garant "d'éthique". La pression se fait sentir. Le projet doit aussi permettre de favoriser les opportunités industrielles et économiques, en concourant à la création d'entreprises et d'emplois.

La labellisation HS2® du territoire sera consacrée en 2021. Elle cadre notre mission de développer des politiques publiques opérationnelles correspondant bien aux besoins des usagers en partenariat avec la population, les secteurs libéraux, privés et associatifs.

Nous avons à cœur de construire un modèle du Bien Vieillir global conciliant développement économique et progrès sanitaire et social.



Contact :
elodie.delagrance@polesudgironde.fr

Portrait développeur



Sonia Leveque Directrice du Pays Thur Doller

Pouvez-vous présenter votre parcours ?

J'ai 55 ans et cela fait 20 ans que je travaille au Pays. Auparavant j'ai travaillé à l'ancienne Région Alsace et avant cela, à la ville d'Arras dans le Pas de Calais. J'ai une formation en sciences économiques puis en sciences sociales, une maîtrise d'aménagement du territoire et un titre d'éco-conseillère. J'ai travaillé dans trois strates d'action publique : une ville de 43 000 habitants, une Région et aujourd'hui un PETR. Je suis arrivée au Pays, en février 2001, j'étais à ce moment-là, la première embauchée de la structure, au moment de la constitution. J'ai eu la chance depuis de voir grandir le Pays, le voir s'étoffer, et de voir comment les politiques se le sont approprié et comment l'appartenance Thur Doller a pu marquer les esprits sur le territoire.

Pourquoi avoir choisi de travailler dans un Pays ?

Entre mon expérience en mairie et en Région, j'ai connu le côté très opérationnel au quotidien confronté à l'attente des habitants et a contrario j'ai connu le niveau régional où nous avons les finances mais pas les moyens d'agir directement. Nous avons l'opportunité, à travers des dispositifs et aides financières, d'influencer la pratique des collectivités infra. Ce niveau ne me convenait pas, je préférais être plus proche du terrain. Lorsque le poste d'animation du Pays Thur Doller s'est ouvert à la création du Pays, je n'ai pas hésité à postuler et me rapprocher de chez moi. A cette époque, tout était encore à construire, cela s'annonçait comme une belle aventure ! Et ça l'est toujours.

A cette époque, tout était encore à construire, cela s'annonçait comme une belle aventure ! Et ça l'est toujours

Une journée typique, pour vous, c'est quoi ?

Aujourd'hui, j'ai totalement quitté le rôle d'animatrice pour lequel j'avais été embauché pour devenir gestionnaire d'une structure et d'une équipe. Donc, une journée typique c'est de toucher à tout, le management, la préparation/animation de réunion, travailler avec les élus, la gestion administrative et financière, un peu de RH aussi si cela ne suffit pas ! Les journées se suivent et ne se ressemblent pas beaucoup, sauf le temps qui file toujours trop vite. J'essaie de rester disponible pour les collègues et pour les dossiers stratégiques en cours.

Quels sont vos "gros dossiers" du moment ?

Nous sommes en train de consolider notre nouvelle gouvernance, qui prend appui sur de nouveaux sujets, qui sont l'alimentation et la santé. Pour l'alimentation nous avons déjà commencé à creuser notre sillon, l'an dernier nous avons été retenu dans le cadre de l'appel à projet régional PAT et nous attendons maintenant avec beaucoup d'espérance le retour de l'appel à projet national. Pour ce qui est de la thématique santé, nous avons commencé une phase de rédaction de cahier des charges pour un diagnostic. Nous sommes aussi dans l'élaboration du Plan Climat, notamment autour de la mobilité avec un schéma vélo et l'expérimentation [AcoTE >>>](#). Par ailleurs la gestion LEADER, nous occupe, de façon positive, nous avons déjà une rallonge de la programmation 2014-2020, nous en attendons une deuxième et nous avons des porteurs de projet motivés sur le territoire. Le PETR porte également un SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique), sur cette thématique le croisement entre les ambitions nationales et locales, n'est pas satisfaisant. Le paiement à l'acte met les porteurs dans une insécurité financière certaine et réduit le champ des actions éligibles.

EPCI et Pays, quelles sont les relations ?

Comme beaucoup, nous sommes toujours dans le souci permanent d'être dans la complémentarité de nos actions. Cela nécessite une bonne communication et une confiance entre le Pays et les EPCI. Au grès des besoins, sans rythme pré établi, nous nous réunissant régulièrement entre agents des CC et du PETR. Sur un certain nombre de sujets nous arrivons à faire de belles choses ensemble. Sur les sujets sur lesquels les EPCI sont déjà investis, comme notamment, le développement économique c'est plus difficile. Pour autant sur des sujets comme le climat ou la mobilité, qu'ils n'ont pas encore investis, ils nous reconnaissent compétence et expertise. C'est d'ailleurs là que l'échelle territoriale du PETR apporte un plus, il y a des actions qui ne sont pas pertinentes à l'échelle EPCI, alors qu'elles prennent sens à l'échelle PETR.

Le travail dans nos structures nous réserve tous les jours des belles surprises et arriver à mener à terme des projets sera toujours une belle récompense

Un moment fort que vous retiendrez ?

En 2018 sur un grand moment de folie, nous avons décidé de faire un événement grand public extérieur pour célébrer le centenaire de l'armistice, donc au mois de novembre. Ce s'appelait 'le train de la Paix', on s'est associé à une association locale, qui anime un train touristique. Avec eux nous avons organisé un spectacle son et lumière, qui mettait en scène deux trains de soldats, un français et un allemand. Ce type d'événement n'était pas du tout la vocation du PETR, pourtant les élus ont dit go ! Les élus ont pris le risque politique et financier de se lancer dans ce beau projet. Pour moi, cela fait partie des belles réussites. En même pas une année, élus, techniciens, associations du spectacle vivant, tous ont unis leur effort pour relever ce challenge et le public a été au rendez-vous.

Un ressenti personnel à partager sur l'évolution des politiques territoriales ?

Je veux faire un plaidoyer pour l'animation territoriale, c'est notre raison d'être dans les PETR mais aussi un combat permanent car c'est très compliqué de faire reconnaître la valeur

du travail faite par les structures d'animation. Cette ingénierie est pourtant essentielle pour que les projets naissent et continuent d'exister année après année. Si les acteurs ne peuvent pas se rencontrer, comment met-on en place les synergies ? Je trouve que d'année en année cette problématique est de plus en plus pesante. Et quand on arrive à développer de l'ingénierie on y consacre une part importante à justifier qu'on travaille !

Quelques crédits de fonctionnement peuvent suffire à insuffler et accompagner de très belles actions collaboratives. L'investissement dans l'humain n'est pas assez considéré.

Faut dire que c'est plus difficile à percevoir, à mesurer, à évaluer. Alors que la construction d'un équipement c'est du concret !

Pour autant, j'aimerais ajouter que le travail dans nos structures nous réserve tous les jours des belles surprises et arriver à mener à terme des projets sera toujours une belle récompense.



Contact :

info@pays-thur-doller.fr

Propos recueillis par Lisa Labarrière, Chargée de mission ANPP

Portrait des Territoires de projet en 2021

Cette enquête annuelle a pour objectif de dresser un état des lieux des principales caractéristiques des territoires, mais aussi d'approfondir et identifier les nouveaux chantiers menés par nos adhérents. Les chiffres de 2021 confirment les tendances observées en 2020. Qu'est-ce qu'un territoire de projet :

1.375 m²
Surface moyenne
d'un territoire

4
EPCI par territoire en
moyenne

90
communes par terri-
toire en moyenne



Dans les Territoires de projet, on dénombre en moyenne 86.671 habitants. Cependant, le nombre d'habitant varie fortement selon les spécificités du territoire. Par exemple, lorsqu'une métropole est membre du territoire, la population y est logiquement plus élevée. Le degré de ruralité du territoire est fortement corrélé avec le nombre d'habitant, le territoire ayant le plus petit nombre d'habitants étant le Syndicat mixte du Lévézou 13.200 habitants, celui ayant le plus grand nombre d'habitants étant le Pays de Rennes avec 508 761 habitants.

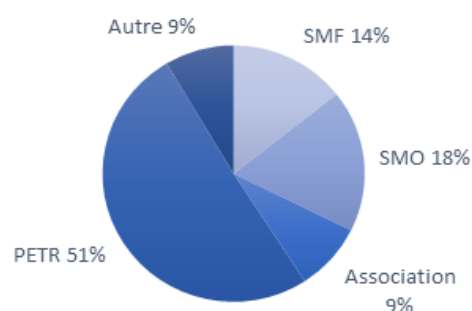
Le choix de la structure juridique relève de la volonté politique locale de privilégier telle ou telle forme juridique. On constate néanmoins depuis plusieurs années une part de plus en plus importante de la forme PETR (50%) et de syndicats mixtes (33%), qu'ils soient fermés ou ouverts, au détriment de la forme associative principalement.

Précision : la catégorie "Autre" regroupe notamment les GIP et les structures informelles.

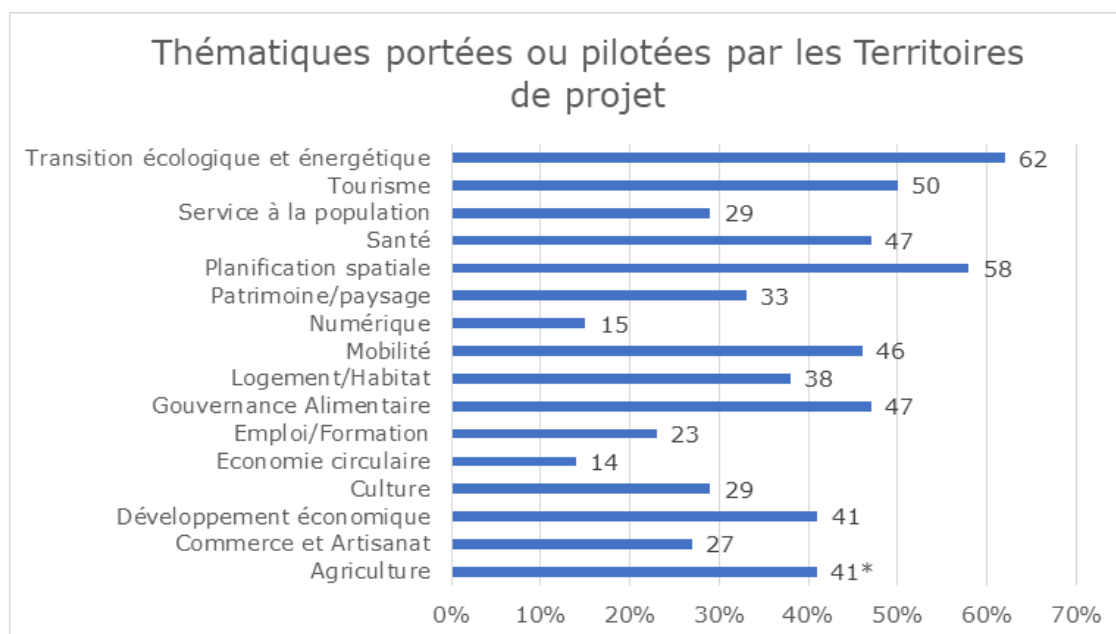


Parmi les évolutions significatives en comparaison à l'an passé, confirmant la dynamique également observée, on peut noter que les équipes tendent à s'étoffer, avec un nombre d'équivalent temps plein (ETP) passant en moyenne de 8 en 2020, à 11 en 2021. Les prises de compétences (GEMAPI, AOM, ADS, Déchets...) par plusieurs territoires justifie cette évolution.

Structuration juridique



Enjeux et travaux de 2021



A l'image des années précédentes, en 2021, les Territoires de projet se sont particulièrement investis dans les champs de la transition écologique au sens large, le développement économique, la planification spatiale, avec le portage des SCoT ou chartes paysagères notamment, les services à la population, avec la santé, le numérique ou la mobilité.



Pour piloter ces nombreuses thématiques, les Territoires mobilisent notamment différents dispositifs contractuels. Le programme LEADER reste l'un des instruments financiers le plus plébiscité, suivi de la contractualisation régionale, puis nationale (CRTE, CDC, ADEME, ARS ou encore Agences de l'eau). On note également une appétence renforcée des territoires de projet à porter les SCoT.

Conclusion

Les caractéristiques générales des Territoires de projet suivent une tendance qui semble se confirmer, tant d'un point de vue structurel, démographique ou géographique. Pourtant, ils continuent d'évoluer par le portage de nouvelles missions, pour mieux répondre aux besoins de leurs habitants et toujours dans l'optique d'accompagner leurs membres dans la mise en œuvre de leurs compétences. C'est de cette adaptabilité et réactivité, que les Territoires de projets ont tiré leur force, que l'on a pu observer lors de cette inédite crise sanitaire.

Partenaires

Partenaires institutionnels



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Fédérations d'élus



Partenaires privés



BNP PARIBAS

LE GROUPE LA POSTE



ENGIE



Partenaires médias



Partenaires locaux

